



S

E
U

Bruno COULET

L

né|e le 10 septembre 1980

E

A

Q)

à Lyon

M

N

I

a obtenu le

diplôme national d'arts plastiques

Ô

O

T

option

ART

- Session juin 2004

L

I

S

S

P

T

T

A

fait à

Montpellier, le 29 juillet 2004

I

A

R

L

Le diplôme national d'arts plastiques sanctionne trois années d'études supérieures dans une école d'art habilitée par le ministère chargé de la Culture, conformément au décret n°88-1033 du 10 novembre 1988

04/06/60/032

D

N

A

P

Pour le Préfet et par délégation
Directrice régionale des affaires culturelles

Marion JULIEN